

XXV.

Le troisième Concile de Mâcon se tint en l'an 623. Agrestin, homme inconstant, de secrétaire du roi Théodoric, s'était fait moine à Luxeuil. Dans son zèle de néophyte, il s'en va, malgré les avis contraires de son abbé saint Eustase, prêcher l'Évangile au peuple encore à moitié payen de la Bavière. Bientôt, s'en revenant de cette mission, dont il n'était pas digne, il se mit à déclamer contre la foi et à donner dans le vice. C'est contre la règle de saint Colomban, à l'observance de laquelle il s'était voué, qu'on le vit surtout s'acharner scandaleusement. Il lui reprochait « certaines superstitions, et des pratiques, selon lui, contraires aux institutions canoniques; de faire des signes de croix sur le vase à boire, avant de l'approcher de leurs lèvres; comme aussi sur le seuil des maisons avant d'y pénétrer; de demander la bénédiction en entrant dans le monastère et en en sortant; de se distinguer, en général, des usages de l'Église, et de multiplier les oraisons et les collectes aux messes solennelles. »

Par ordre du roi Clotaire, les évêques de Bourgogne se réunissent à Mâcon, pour juger en Concile, le moine hétérodoxe et rebelle. Saint Eustase, abbé de Luxeuil, en s'appuyant sur les divines Écritures, répond à toutes les critiques d'Agrestin contre la règle de son maître. Le moine, faible en raison, voulut recourir à de sottes plaisanteries et se moquer de la tonsure des disciples de Colomban. Mais Eustase, en présence des évêques, le cite au tribunal de Dieu avant la fin de l'année. Attéré d'abord, bientôt retombant dans son endurcissement, il avait oublié, sans doute, la formidable as signation du saint homme, lorsque, onze mois après, il fut tué par un serf dont il outrageait la femme.